



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

AVIS PUBLIC

À tous les contribuables de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord :

PRENEZ AVIS que le budget pour l'exercice financier 2023 et le programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 seront adoptés lors de la séance extraordinaire du conseil municipal du 17 décembre 2022, à 11h15h. Au cours de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget.

Donné à Mont-Tremblant, ce 8 décembre, 2022.

Stephanie Carriere
Directrice Générale